



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi trente septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Odile MATHIEU, Adjointe, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT et Mme Sophie LOPES, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Yannick LEMOULT donne pouvoir à Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU et Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :**

#### **2025-63. COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois classes de découverte Histoire se sont déroulées à Carnoy-Mametz, du 12 au 14 mars 2025 avec les enseignants de l'école élémentaire.

Cette classe de découverte avait pour thème la découverte de la guerre 14/18 en se basant sur l'histoire passée entre Ormes et la ville de Carnoy-Mametz, cette dernière ayant été aidée par la commune d'Ormes après la fin de la guerre.

Trois adultes ont accompagné les enseignants en classe de découverte. Le montant global de la facture « Atout Groupes », comprenant l'hébergement et la restauration en pension complète, a été prise en charge en totalité par la coopérative scolaire élémentaire.

Par conséquent, il convient de rembourser à la coopérative scolaire élémentaire, la participation des trois adultes, soit un montant de 624 €.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement d'un montant de 624 € au profit de la coopérative scolaire élémentaire Jacques Prévert.**

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 2 octobre 2025.

Publié ou notifié le : 2 octobre 2025.

